



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/03/2015

L'an deux mille quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. ARISTA Michel, M. MARCHAIS Michel,
Mme NAUD Grazziella, M. ARDOIS Guy, Mme GAGNIER Séverine,
M. SAUVEZIE Dominique, Mme GUINET Danielle, Mme FER Dorothée,
Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia, M. NAVARRE Samuel

Etaient absent(s) avec procuration(s) :

M. AUDARD Stéphane donne pouvoir M. NAVARRE Samuel
Mme LABOUBEE Marie-José donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise
M. NAUD Serge donne pouvoir à Mme GAGNIER Séverine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme POUMIROU Katia

Date d'affichage
20 / 02 / 2015

ORDRE DU JOUR

Actes rendus exécutoire après dépôt en Préfecture le :

20 / 02 / 2015

-Approbation du compte rendu de la séance du 04 février 2015.

➤ Délibérations

- 2015 - 03 - 04/01 – Compte Administratif 2014 – Budget principal
- 2015 - 03 - 04/02 – Compte de gestion – Budget principal
- 2015 - 03 - 04/03 – Affectation du résultat – Budget principal
- 2015 - 03 - 04/04 – Compte Administratif 2014 – Régie transport scolaire
- 2015 - 03 - 04/05 – Compte de gestion – Régie transport scolaire
- 2015 - 03 - 04/06 – Affectation du résultat – Régie transport scolaire
- 2015 - 03 - 04/07 – Compte Administratif 2014 – Lotissement les Sards
- 2015 - 03 - 04/08 – Compte de gestion – Lotissement les Sards
- 2015 - 03 - 04/09 – Compte Administratif 2014 – Lotissement Garceau
- 2015 - 03 - 04/10 – Compte de gestion – Lotissement Garceau
- 2015 - 03 - 04/11 – Dénomination de deux chemins ruraux

➤ Informations - Questions diverses.

- Compte rendu des commissions

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 04 février 2015

- *Madame GAGNIER demande que la question de Madame FER concernant le maintien de l'accès aux cours du club de tennis des non adhérents soit rajoutée au Compte rendu.*

Accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce compte rendu.

➤ Délibération N°2015 - 03 - 04/01 – Compte Administratif 2014 – Budget principal

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2014 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	912 509,87 €
	Réalisé :	836 957,31 €
	Reste à réaliser :	23 123,93 €
Recettes	Prévus :	912 506,87 €
	Réalisé :	609 456,78 €
	Reste à réaliser :	10 223,15 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 389 480,14 €
	Réalisé :	1 114 195,78 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	1 389 480,14 €
	Réalisé :	1 537 884,91 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 227 500,53 €
Fonctionnement :	423 689,13 €
Résultat global :	196 188,60 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération N°2015 - 03 - 04/02 – Compte de gestion – Budget principal.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, le 4 mars 2015;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Après avoir procédé au vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ Délibération N°2015 - 03 - 04/03 – Affectation du résultat – Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 04 mars 2015

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	348 312,99 €
- un excédent reporté de :	75 376,14 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **423 689,13 €**

- un déficit d'investissement de :	227 500,53 €
- un déficit des restes à réaliser de :	12 900,78 €

Soit un besoin de financement de : **240 401,31 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT **423 689,13 €**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **240 401,31 €**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **183 287,82 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT **227 500,53 €**

Après avoir procédé au vote :

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

➤ Délibération N°2015 - 03 - 04/04 – Compte Administratif 2014 – Régie transport scolaire

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2014 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	28 600,00 €
	Réalisé :	25 496,04 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	28 600,00 €
	Réalisé :	58 752,82 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	33 256,78 €
Résultat global :	33 256,78 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

Vote : Pour : **14** Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération N°2015 - 03 - 04/05 – Compte de gestion – Régie transport scolaire

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, le 4 mars 2015;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : **15** Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ Délibération N°2015 – 03 -04/06 – Affectation du résultat – Régie transport scolaire

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Lise MATTIAZZO, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 04 mars 2015

- Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
- Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	23 160,43 €
- un excédent reporté de :	10 096,35 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	33 256,78 €
---	--------------------

- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €

Soit un besoin de financement de :	0,00 €
---	---------------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	33 256,78 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	33 256,78 €
--	--------------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	0,00 €
---	---------------

Après avoir procédé au vote :

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

➤ Délibération N°2015 – 03 - 04/07 – Compte Administratif 2014 – Lotissement les Sards

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2014 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

Recettes	Prévus :	0,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	0,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

Recettes	Prévus :	0,00€
	Réalisé :	0,00€
	Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	0,00 €
Résultat global :	0,00 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

Vote : Pour : **14** contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération N°2014 – 03 - 04/08 – Compte de gestion – Lotissement les Sards

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, le 4 mars 2015;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : **15** Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ Délibération N°2014 – 03 - 04/09 – Compte Administratif 2014 – Lotissement Garceau

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2014 ;

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	0,00 €
----------	----------	---------------

	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	0,00 €
Résultat global :	0,00 €

Madame le Maire quitte la séance.

M. MARCHAIS adjoint est nommé président de séance.

Vote : Pour : **14** contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Délibération N°2014 – 03 - 04/10 – Compte de gestion – Lotissement Garceau

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestions dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, le 4 mars 2015;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir procédé au vote : Pour : **15** Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

➤ Délibération N°2014 – 03 - 04/11 – Dénomination de deux chemins ruraux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom à des chemins communaux en raison de l'implantation de *nouvelles constructions* sur les terrains desservis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer le nom de : «Chemin du pas de biais» à la voie cadastrée YD 0001-YD0008 et numérotée VC 13.
- **décide** d'attribuer le nom de : «Chemin des chênes » à la voie cadastrée YB0048 et numérotée VC7
- **autorise** Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Informations et questions diverses

- Madame Le Maire fait part de l'invitation transmise à l'ensemble du Conseil, pour assister à la conférence de Christian Robin le 13 mars à 20h30 à la maison de la forêt, et annonce que le 12 avril aura lieu le salon du livre à la salle des fêtes de Bussac.
- Madame Le Maire demande à chaque conseiller de compléter le tableau de permanences pour les élections du 22 et du 29 mars 2015.
- Elle précise que le dépouillement se fera sur trois tables, et que la présence du maximum de l'ensemble des conseillers est requise.
- Madame Le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion du SIVOM, à laquelle elle a participée. Elle annonce qu'il n'y aura pas d'augmentation de la participation des communes, celle-ci reste fixée à 22 € par habitant. Elle annonce que le P.E.D.T (Projet Educatif Territorial) sera mis en œuvre en concertation avec les membres du SIVOM, mais les fiches d'actions du P.E.D.T et la demande d'agrément pour l'accueil des mineurs restent du ressort de la commune.
- Elle indique qu'une réunion « questions/réponses », concernant le projet de réaménagement de la salle des fêtes, a eu lieu le 2 mars, en présence des trois cabinets d'architectes retenus (MG+ Architectes, Cabinet EREHWON et BL2 Architectes) et les membres du jury. Elle annonce une augmentation du budget initial d'un maximum de 45%, car le désamiantage à un coût élevé, et que diverses études (études de sols, études structure,...) se révèlent absolument nécessaires pour la poursuite du projet, ainsi qu'une consultation pour retenir un bureau de contrôle. La date de remise des offres est reportée au 30 avril 2015 à midi.
 - ↳ Monsieur NAVARRE demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de construire une nouvelle salle.
 - ↳ Madame le MAIRE répond que, le choix de la rénovation plutôt que celui de la construction a été fait en conseil Municipal, est validé par une délibération, en date du 30 juillet 2014.
 - ↳ Monsieur NAVARRE répond que lui était contre ce choix
 - ↳ Madame le MAIRE précise que ce choix a été soumis au vote, et que cette décision a été prise à la majorité des membres présents.
- Madame POUMIROU demande quelles sont les personnes qui font parties du Jury.
 - ↳ Madame le MAIRE rappelle que, les membres du jury, sont les membres de la commission d'appels d'offres. Madame le Maire rajoute que les propositions des architectes seront présentées au Conseil Municipal pour la décision finale.
- Monsieur NAVARRE quitte la salle du Conseil.
 - ↳ Monsieur MARCHAIS demande ce que les architectes prévoient au sujet du balcon de la salle des fêtes.
 - ↳ Madame le MAIRE répond que ce point ne faisait pas partie des discussions et qu'il convient d'attendre leurs propositions. Des évolutions de projets pourront être demandées aux architectes.
- Madame Le Maire, annonce qu'elle a rencontrée 2 entreprises, et qu'elle est en attente de leur devis respectif, concernant l'aménagement du parking du tennis.

- Madame Le Maire, annonce que concernant l'achat du bâtiment industriel situé sur la zone d'activités Les Sards, elle est en attente de la convocation du notaire pour la signature de l'acte. Elle précise également que la commune a dû utiliser son droit de préemption pour l'acquisition du bâtiment voisin de celui de la commune.
¶Madame GAGNIER demande pourquoi cette démarche.
¶Madame le MAIRE répond que le vendeur s'était engagé auprès d'un acquéreur, et que de ce fait la commune est obligée de faire jouer son droit de préemption pour bloquer la vente en cours et devenir l'acquéreur en toute légalité.
- Monsieur ARISTA demande s'il est envisageable, que la commune prenne la gestion d'une mutuelle complémentaire pour des administrés.
¶Madame le MAIRE demande à M.ARISTA de se renseigner et d'étudier ce dossier.
- Monsieur ARISTA rappelle que les panneaux de signalisation, « TRATEL » ont été mis en place et que la structure du skate park a été modifiée.
- Madame NAUD remercie toutes les personnes qui ont participées à la collecte de vêtements, pour les restos du cœur.
 Elle annonce le début d'un tournoi de foot à l'école primaire, de 13h à 13h20 ; tournoi sous la responsabilité des enfants.
 Elle précise que suite aux incidents qui ont eu lieu à la cantine de l'école élémentaire, elle a mis en place une réunion hebdomadaire.
¶Madame le Maire demande qui participe à cette réunion.
¶Madame NAUD répond qu'elle-même et 3 agents participent à cette réunion.
- Madame NAUD tient à préciser également que les demandes de travaux ou de matériels émanant des professeurs des écoles, ne sont en aucun cas des demandes personnelles, et ne doivent pas être traitées comme telles.
¶Madame le MAIRE répond qu'elle ne comprend pas le sens de la remarque de Madame NAUD, tout le monde est ici pour faire avancer ensemble la collectivité.
 Madame NAUD ajoute que malgré toute son implication, si son dévouement et sa disponibilité ne sont pas en concordance avec les attentes du Conseil Municipal, elle présentera sa démission.
- Madame FOURTON annonce qu'elle ne souhaite pas la démission de Madame NAUD.
 Elle précise ensuite que suite à une rencontre avec les professeurs et une visite des bâtiments, il s'avère effectivement que le mur de la classe des CP présente des traces d'humidité, et que le local de rangement doit absolument être réaménagé.
¶Madame le Maire répond que concernant le réaménagement du local de rangement, les travaux n'ont pu être effectués lors des vacances scolaires de février, du fait de l'absence, pour congés de l'agent désigné. Mais ces travaux seront effectués lors des prochaines vacances scolaires.
- Madame FOURTON ajoute qu'elle trouve regrettable que les informations ne soient pas transmises à l'ensemble des conseillers.
- Elle demande qu'elle a été la réponse de la gendarmerie concernant la législation en vigueur concernant les chiens errants.
¶Madame le Maire répond que c'est à la Mairie qu'il incombe de régler ce souci, par l'envoi d'un agent ou du garde-champêtre, pour la récupération du chien. Ensuite la SPA, prévenue par nos soins viendra chercher l'animal. Elle ajoute qu'il existe une solution alternative, en faisant intervenir une société qui intervient 24/24, 7j/7 et 365 jours/an pour procéder à la capture et au ramassage des animaux (chiens, chats, etc...) en divagation sur la voie publique, mais dont les frais d'intervention sont facturés aux propriétaires des animaux concernés et la commune doit avoir une convention payante.
- Madame POUMIROU annonce elle aussi tout comme Madame FOURTON, qu'elle souhaite que Madame NAUD continue de s'occuper des affaires scolaires. Elle annonce ensuite le report, au vendredi 13 mars à partir de 18h, de l'inauguration de la M.A.M. prévue initialement le 27 février 2015, et demande que les conseillers municipaux lui transmettent leur réponse à l'invitation.
- Monsieur ARDOIS rappelle que le loto du club des Bruyères a lieu le samedi 7 mars à 14h.
 Il précise que le prochain bulletin municipal sera diffusé à la date initialement prévue.
 Il rappelle également que la prochaine réunion de la commission animation aura lieu le 12 mars à 20h.

Il annonce ensuite que le 20 mars de 10h à 12h et de 14h à 17h, des ateliers payants de danses irlandaises sont organisés sur la place du champ de foire. Ils seront suivis, à 20h30, d'un bal folk (entrée 5€).

- Madame GAGNIER indique qu'elle a également participé à la rencontre avec les professeurs et à la visite des bâtiments scolaires, et précise qu'après cette visite la pertinence des demandes des professeurs, est mieux cernée. Elle tient à souligner l'excellent travail de Madame NAUD.
- Monsieur MARCHAIS fait part de la demande d'un agent municipal, concernant la révision de la modulation des primes instituées au sein de la collectivité.
Il signale que les travaux effectués, zone Les Sards, sont à revoir, et devront être complétés par une intervention du point à temps.
Il procède au compte rendu de la réunion annuelle du S.I.E.M.F.L.A. (Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) à laquelle il a participé.
- Madame le Maire rappelle à chaque conseiller membre d'une commission, qu'en cas d'empêchement, il faut obligatoirement faire parvenir sa convocation à son suppléant.

Séance levée à 22 h.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 / 03 / 2015

SIGNATURES

Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
MATTIAZZO Lise (Maire)		
ARISTA Michel (1er adjoint)		
MARCHAIS Michel (2ème adjoint)		
NAUD Grazziella (3ème adjoint)		
ARDOIS Guy (4ème adjoint)		
AUDARD Stéphane	NAVARRE Samuel	
FER Dorothée		
FOURTON Renata		
GAGNIER Séverine		
GUINET Danielle		
LABOUBEE Marie-Josée	MATTIAZZO Lise	
NAUD Serge	GAGNIER Séverine	
NAVARRE Samuel		
POUMIROU Katia		
SAUVEZIE Dominique		